



Comblen les failles de la loi – sauver les b b s



La Suisse : un pays o  les droits de l'homme sont appliqu s comme nulle part ailleurs. Mais qu'en est-il des enfants   na tre ? B n ficient-ils de la protection dont ils auraient urgemment besoin en tant que personnes les plus faibles de la soci t  ? Une sage-femme met en  vidence de graves lacunes dans la l gislation suisse.

Lorsqu'il s'agit de respecter les droits de l'homme, la Suisse est l'un des pays qui se trouve tout en haut de la liste. Les hommes et les femmes ont les m mes droits devant la loi, les minorit s sont prot g es par la loi et le droit   la vie et   la dignit  humaine sont fermement ancr s dans la Constitution f d rale.

Mais qu'en est-il des droits de l'homme pour les enfants   na tre ? Les plus faibles de notre soci t , ceux qui ne peuvent m me pas faire entendre leur voix et se battre pour leurs droits, ne sont pas suffisamment prot g s par la Constitution f d rale et la l gislation.

Une sage-femme qui s'est adress e   Kla.TV  crit   ce sujet : « Ceux qui pensent que les enfants   na tre sont suffisamment prot g s par la loi se trompent. Il suffit de regarder par exemple les articles du code p nal suisse qui r gissent l'interruption de grossesse : ces articles ne pr voient pas de limite temporelle pour les avortements et les conditions pour un avortement autoris  sont d finies de mani re aussi  lastique qu'un chewing-gum tout assoupli. Jusqu'  pr sent, ce n'est heureusement pas la r gle, mais un avortement peu avant la naissance est effectivement possible d'un point de vue l gal, m me pour un enfant en parfaite sant . Monsieur et Madame Suisse doivent enfin en prendre conscience et faire quelque chose   ce sujet. »

Deux initiatives populaires f d rales ont  t  lanc es pour combler ces graves vides juridiques. Le contenu de ces initiatives a  t  pr sent  dans le cadre de la 18e AZK. Regardez la courte vid o ci-dessous. Toute personne souhaitant am liorer la protection l gale des enfants   na tre peut signer ces deux initiatives jusqu'en juin 2023. Vous trouverez la feuille de signatures   t l charger sous l' mission.

Expos  AZK du 26 novembre 2022

Je m'appelle Julia, je suis sage-femme. Vous le voyez ici sur ces photos et j'ai encore une petite pr occupation qui concerne surtout les Suisses. Il se trouve qu'en Suisse nous pouvons devenir actifs, nous avons heureusement encore cette possibilit  d'essayer au moins de faire bouger les choses politiquement. Pour ce faire, trois formulaires diff rents sont   votre disposition dans les lieux de conf rence suisses,   savoir deux initiatives et un r f rendum. J'aimerais vous pr senter bri vement l'une d'entre elles. Il s'agit de deux initiatives pour la protection de la vie, qui s'appellent « La nuit porte conseil » et « Sauver les b b s viables ».

J'aimerais expliquer encore tr s bri vement ce que c'est, car si on comprend mieux, on sait

pourquoi on doit signer. Et moi, en tant que personne du métier, j'ai l'impression qu'il s'agit de deux initiatives très importantes, car elles couvrent une lacune importante et grave dans la législation suisse. Je dois expliquer cela en quelques mots, juste encore un petit moment. Il est vrai – certains Suisses le savent peut-être, d'autres peut-être pas encore – qu'en Suisse, il est permis d'avorter sans être punissable jusqu'à la 12e semaine de grossesse. Voici à peu près la taille qu'un enfant a alors atteinte.

Le cœur bat alors depuis des semaines, mais jusqu'à ce moment-là, il est possible de le faire en toute impunité. Mais cet article de loi ne s'arrête pas là, il va encore un peu plus loin. Il stipule qu'il est possible, sous certaines conditions, de pratiquer un avortement à un stade beaucoup plus avancé de la grossesse. Bien sûr, il est formulé de telle manière qu'on ne s'en rend pas compte au premier abord, c'est en quelque sorte un article un peu flou. Mais le vide juridique est là, la porte est potentiellement ouverte pour qu'on puisse avorter jusqu'à peu de temps avant la naissance. Nous nous trouvons alors dans ces dimensions, pour symboliser un peu.

C'est pourquoi un comité courageux s'est réuni, j'en ai pris connaissance et je voudrais le présenter brièvement. Ils ont formulé cette préoccupation de manière vraiment excellente dans deux initiatives. La première initiative qu'ils formulent s'appelle justement « La nuit porte conseil » – comme l'a si bien formulé Mme Bahner ce matin. Elle a dit qu'il n'y a pas de décision éclairée tant qu'on n'a pas passé une nuit à y réfléchir. J'ai retenu cette phrase parce qu'en Suisse, le médecin doit remettre à la femme enceinte une liste de tous les services d'aide et de conseil.

Mais s'il y a un quart d'heure entre la consultation et l'avortement, mes chers amis, cette liste ne vaut absolument rien. Car une offre d'aide n'en est une que si la femme a la possibilité d'en profiter, c'est pourquoi le comité « La nuit porte conseil » demande au moins un jour de réflexion entre la consultation chez le médecin et la prise effective de la pilule abortive. La deuxième initiative... les deux sont réunies sur une seule feuille, il faut donc signer deux fois. La deuxième initiative s'appelle « Sauver les bébés viables » et là, nous revenons à ceux-là, parce qu'à partir d'un certain moment, les enfants peuvent respirer, même s'ils sont nés prématurément, ils peuvent respirer en dehors du ventre. Cette deuxième initiative demande que lorsqu'un bébé est suffisamment mûr pour respirer et survivre par lui-même, il ne puisse plus être avorté. C'est tout simplement génial, je trouve ça tout simplement super, une réglementation où on essaie au moins de tirer un petit verrou, simplement une première tranche de salami. Comme l'a si bien dit M. Thiel ce matin (il s'agit d'Andreas Thiel, qui a également tenu une conférence) : « La propriété, la famille et la vie sont particulièrement dignes de protection, et surtout cette vie qui ne peut pas encore se protéger elle-même, nous devons la préserver tout particulièrement. »

Je trouve que ces deux initiatives constituent une approche merveilleuse. D'une part, pour éviter que les femmes ne prennent des décisions qu'elles pourraient vraiment regretter plus tard et qui pourraient influencer toute une vie.

Il ne s'agit pas d'une opération de l'appendice ou des amygdales, hé ! c'est une décision tellement importante, nous pouvons vraiment aider les femmes à ne pas y être entraînées de manière trop hâtive. Et nous pouvons aussi aider les enfants, car selon les estimations, plus de 1 000 enfants en Suisse – rien qu'en Suisse – pourraient être sauvés grâce à ces deux initiatives. C'est pourquoi je dis, tant que nous le pouvons encore, prenons donc le stylo et soutenons cette cause ! Je pense que les enfants et les femmes nous en seront

reconnaissants.

Parce que chaque enfant, qu'il soit désiré ou non, peut devenir une véritable perle et je pense que ça en vaut la peine. Deux autres feuilles de signatures sont également disponibles, informez-vous, allez aux tables et prenez le stylo. C'est quand même formidable si nous pouvons encore utiliser ces droits en tant que Suisses tant que nous le pouvons encore.

de jus.

Sources:

Constitution fédérale suisse :

<https://www.fedlex.admin.ch/fr/cc/internal-law/10>

Code pénal suisse - Interruption de grossesse

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2002/429/fr>

Initiative : La nuit porte conseil

<https://initiative-la-nuit-porte-conseil.ch/>

Initiative : Sauver les bébés viables

<https://initiative-sauver-les-bebes-viables.ch/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PolitiqueSuisse - www.kla.tv/PolitiqueSuisse

#InitiativesPopulairesSuisse - Initiatives populaires suisses - www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisse

#Avortement - www.kla.tv/Avortement

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#ConseilFederalSuisse - Conseil Fédéral Suisse - www.kla.tv/ConseilFederalSuisse

#ConferenceAZK - Conférences de l'AZK - www.kla.tv/ConferenceAZK

#SanteMedecine - Santé et médecine - www.kla.tv/SanteMedecine

#Sante - Santé - www.kla.tv/Sante

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.